

République Française
Arrondissement de CHATEAU-GONTIER
Département de la Mayenne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LA ROË (53350)

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 février, à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Roë s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur CHADELAUD Gaëtan, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le sept février deux mil vingt-quatre.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le sept février deux mil vingt-quatre.

Étaient présents : M. CHADELAUD Gaëtan, Mme GIRET Marie-Paule, M. DERSOIR Sylvain, Mme DREUX Sonia, M. DUCHET Charles, Mme BOISHUS Justine, Mme COUILLARD Nancy et M. PESLERBE Jean-Claude formant la majorité des membres en exercice

Étaient excusés : M. MERLIER Claude
 Mme DREUX Sonia est porteuse du pouvoir de M. MERLIER Claude

Compte de gestion 2023 présenté par Jean-Claude Peslerbe

<p>Budget Principal :</p> <p>Résultat de l'exercice = recettes – dépenses :</p> <p>⇒ Résultat fonctionnement = 252 519,08 € – 217 803,46 € = 34 715,62 €</p> <p>⇒ Résultat Investissement = 258 971,04 € - 113 234,42 € = 145 736,62 €</p> <p>Compte de gestion - Budget principal (60900) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Excédent de Fonctionnement : 34 715,62 € ➤ Excédent d'Investissement : 145 736,62 € ➤ Excédent global : 180 452,24 € 	<p>Budget Lotissement :</p> <p>Résultat de l'exercice = recettes – dépenses :</p> <p>⇒ Résultat fonctionnement = 0,96 € – 38 191,48 € = - 38 190,52 €</p> <p>⇒ Résultat Investissement = 0 € - 54 000,52 € = - 54 000,52 €</p> <p>Compte de gestion - Lotissement La Futaie (60903) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Déficit de Fonctionnement : - 38 190,52 € ➤ Déficit d'Investissement : - 54 000,52 € ➤ Déficit de clôture : - 92 191,04 €
---	---

CA 2023	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes	Total
Opération de l'exercice	217 803,46	252 519,08	113 234,42	258 971,04	180 452,24
Résultat de l'exercice		34 715,62		145 736,62	180 452,24
Résultat reporté Année N-1		304 145,99	101 369,99		
Résultat cumulé 2023		338 861,61		44 366,63	

Les documents seront signés dès réception de la trésorerie

A ce jour, le compte a un solde de + 374 727,16 €

Le conseil, à l'unanimité, vote pour

Convention SPA 2024

Le financement est assuré par les communes et le barème défini par une commission tripartite incluant le conseil départemental. Le montant actuel est de 0.40€ par habitant soit $253 \times 0.40 = 101.20 \text{ €}$

Le Conseil vote pour à l'unanimité

Revalorisation des taxes foncières et taxes d'habitation

Compte tenu de l'augmentation naturelle de l'assiette d'imposition l'année dernière + celle de cette année, la valeur des recettes augmente naturellement

Compte tenu de notre capacité de répondre aux besoins financiers de la commune,

Compte tenu des augmentations des taxes intercommunales (OM)

Il est inopportun d'augmenter la pression fiscale des ménages. Les taux restent inchangés

L'année précédente, les taux d'imposition étaient :

- Taxe foncière bâtie : 54.93 %
- Taxe foncière non bâtie : 39.90 %
- Taxe d'habitation : 18.90 %

Le conseil ACCEPTE de garder les mêmes taux d'imposition

Demande de subventions 2024

Organisme	Subventions 2024
- AFM Téléthon	/
- ADPC 53	/
- UDAF	/
- Secours catholique	15 €
- Anciens Combattants	100 €
- Main Tendue	/

Levée de concessions (devis joint)

Marie-Paule GIRET, 1ère adjointe présente au conseil municipal 1 devis de la MARBERIE CHAPELET GUIFFAULT concernant la reprise de concessions (creusage de fausse et exhumation) proposant la libération de quatre tombes et s'élevant à 1 912 €.

Le conseil ACCEPTE à l'unanimité le devis de 1912 € et AUTORISE Le Maire à signer ce devis

Questions diverses

Marché de Noël : prévisionnels

Justine et Gaëtan justifient de 2 budgets.

Le conseil municipal propose et se prononce sur les orientations.

Remarques et points à travailler avec les prestataires :

- Sécurité : regarder si un bénévole peut se substituer à un agent
- Renégocier les spots radio (Gaëtan) – le montant du sponsoring baissera d'autant
- Question du magicien à revoir (recherche d'une autre prestation)
- Maintenir la calèche même si poste déficitaire
- Maintien du poste soirée des bénévoles avec animation
- Communication : l'évaluation de la charge de travail est de 80 heures, soit 2 semaine, 28 jours équivalent temps plein. Compte tenu de la prise en bénévolat de certaines tâches graphiques, la mission sera concentrée vers la publication sur les réseaux sociaux. Les frais de personnel liés à cette charge s'élèvent alors à 2000€ (1 mois équivalent mi-temps)
- Prévisionnel en annexe
- Dossier de financement et de sponsoring fait par Marie-Paule et Gaëtan